Image not found or type unknown

Article l 131-1, du code de la consommation

Par **Leoplane**, le **04/03/2008** à **14:09**

Bonjours, il y a maintenant plus de trois mois, j'ai effectue un achat sur internet de 704 euros, l'entreprise en question a le produit en stock sous dix jours, mais ne veux plus le livres, car est le vend aujourd hui avec 175 euros de plus. Leur escuse est changement de fournisseur. Il n'on pas de modele equivalent au meme prix a me proposer. Je voudrai savoir si l'article L-131-1 se raproche bien a mon cas, et savoir a se jour comment obtenir le taux de majoration legal, pour un eventuel remboursement..
Merci par avance.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés